Municipalité de Sauge
Haut du Village 8
2536 Plagne

Assemblée municipale

Les citoyennes et citoyens ayant le droit de vote en matière communale sont convoqués à l'Assemblée municipale qui aura lieu le

Lundi 7 décembre 2026 à 20 heures
au Centre communal de Plagne

Ordre du jour :

1. Discuter et approuver le budget communal 2027
2. Discuter et approuver la modification de l'Annexe I du Règlement d'organisation (RO)
3. Discuter et approuver le Règlement sur le statut du personnel et les traitements
4. Information sur la fusion des Communes de Sauge et Romont
5. Informations sur les projets en cours
6. Divers et imprévus

Le budget 2026, l'Annexe I et le Règlement mentionnés sous points 1, 2 et 3 sont en dépôt public pendant 30 jours avant l'Assemblée. Ils pourront tous être consultés au secrétariat municipal pendant les heures d'ouverture.

Au plus tard dans les 30 jours après l'Assemblée municipale, un recours en matière communale peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary, contre un acte législatif communal.

Le Conseil municipal

Plagne, le 6 novembre 2026